

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

MISE EN SOMMEIL D'UNE SOCIÉTÉ¹ OU FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT OU FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Formulaire

- Pour une mise en sommeil ou une fermeture d'établissement : formulaire de déclaration de modification (M2).

OU

- Pour une fermeture d'établissement principal d'une société étrangère : formulaire de déclaration de radiation d'une entreprise (M4)

Pièces justificatives

- En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant ou responsable : 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal pour une mise en sommeil ou une fermeture d'établissement OU par le responsable en France de la personne morale étrangère pour une fermeture de l'établissement principal d'une société étrangère.
 - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

¹ La mise en sommeil est limitée à deux ans, non renouvelables.